

**SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE
MAGELIS****Comité Syndical du 22 mai 2026****Délibération n°23/2026**

L'an deux mille vingt-six, le 22 mai à seize heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame La Présidente en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités

Date de convocation : 5 mai 2026.

Membres présents : messieurs Patrice BOUTENEGRE, Patrick MARDIKIAN, Michel CARTERET, Michaël LAVILLE, Xavier BONNEFONT (Pouvoir de Monsieur Gérard DESAPHY).

Mesdames Martine PINVILLE (Pouvoir de Madame Virgine LEBRAUD), Fabienne GODICHAUD, Nicole BONNEFOY, Hélène GINGAST, Nelly VERGEZ, Emilie RICHAUD, Stéphanie GARCIA, Laetitia REGRENIL, Zalissa ZOUNGRANA.

Membres absents ou excusés : messieurs Philippe BOUTY, Jean-François DAURE, François NEBOUT, Gérard DESAPHY (Pouvoir à Monsieur Xavier BONNEFONT).

Mesdames Virginie LEBRAUD (Pouvoir à Madame Martine PINVILLE), Caroline COLOMBIER.

Membres consultatifs absents : messieurs Alain LEBRET, Andreas KOCH.

Secrétaire de séance : madame Laetitia REGRENIL.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	14
Pouvoir(s)	2
Absent(s)	6
Votants	16

Objet : Gestion locative / Exonération Dahan Comedy Club

Dans le cadre de la gestion locative de son patrimoine immobilier, le Syndicat Mixte du Pôle Image a conclu une convention d'occupation précaire avec l'association Le Dahan Comedy Club pour l'occupation d'un local situé au 74 rue de la Corderie à Angoulême destiné à accueillir une activité de cours et diffusion de spectacles.

Cette convention qui a pris effet à compter du 1^{er} juillet 2023 prévoyait que l'occupant était redevable de l'impôt foncier relatif aux lieux loués, au prorata des surfaces louées.

Cependant l'association fait face à des difficultés financières qui l'ont conduit à solliciter le comptable public en vue d'un étalement du paiement de ses loyers, et le Syndicat mixte en vue d'une exonération de taxe foncière.

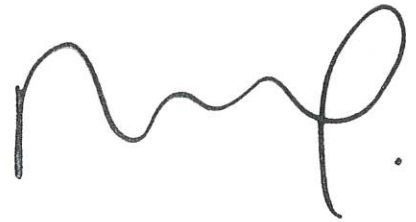
Il vous est donc proposé d'accorder à l'association Dahan Comedy Club l'exonération de taxe foncière à compter de la prise d'effet de la convention.

.....

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- acceptent l'exonération présentée.

Stéphanie GARCIA
Présidente du Pôle Image Magelis

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a final vertical stroke, followed by a period.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 1er juin 2026
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 1er juin 2026
[Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982]

Angoulême, le 1er juin 2026

Signé: La Présidente